



LES ACTEURS DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PARCELLE SOUFFLENT LEUR QUATRIEME BOUGIE !

Le 13 octobre 2020, en ouverture des 1^{ères} Rencontres Nationales de la Gestion des Eaux à la Source, nous annonçons la création d'une nouvelle organisation professionnelle rassemblant les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle**.

A l'occasion de la **Rencontre Annuelle des Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** qui a eu lieu mardi 3 décembre 2024, nous vous présentons ici le bilan d'une quatrième année de travail collectif.

35 ADHERENTS

Un succès d'adhésion, nous sommes fiers d'avoir accueillis **3 nouveaux membres**, sur les 12 derniers mois, tous acteurs de l'ANC, de la gestion des eaux pluviales, de la valorisation des eaux non conventionnelles ou des services. Il s'agit des sociétés :

- H₂O CARE,
- HEO CONSEILS,
- SIGNATURE BIODIVERSITÉ.

3
NOUVEAUX
ADHERENTS

Les nouveaux statuts de l'ATEP entreront en vigueur au 1er janvier 2025 et permettront d'accueillir de nouveaux adhérents fabricants et services dans les domaines de :

- La séparation à la source et/ou le traitement des eaux usées en assainissement autonome ;
- La gestion décentralisée (stockage, traitement et valorisation) des eaux pluviales ;
- La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).

Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/adherents/>

LA SOBRIETE DES USAGE DE L'EAU POUR TOUS LES FRANÇAIS !

10 PROPOSITIONS A L'ATTENTION DES CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** ont formulé 10 propositions à l'attention des candidat(e)s des élections législatives. Nous nous tenons à la disposition des Député(e)s pour apporter nos retours d'expériences et détailler nos propositions pour développer ensemble le stockage, le traitement et la valorisation des eaux de la parcelle et notamment de préserver l'eau potable en promouvant une eau propre afin de répondre aux enjeux de la ville sobre de demain (participation citoyenne, densification urbaine, agriculture urbaine et sécurisation par rapport au changement climatique).

Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/les-essentiels-atep-hors-serie/>

1/3

LES PROS DE L'ANC PUBLIENT LEURS RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) avec traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué ont été complétées par d'autres dispositifs de traitement, dispositifs agréés par les Ministères en charge de l'environnement et de la santé, puis par les Organismes Notifiés.

Ces recommandations réunissent dans un même document l'ensemble des règles de mise en œuvre et viennent compléter les textes réglementaires et normes en vigueur, en matière de travaux d'exécution d'ouvrages d'assainissement non collectif composés de dispositif(s) de traitement agréé(s) et marqué(s) CE selon l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 :2013 ou l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-6 :2016.

Ces règles génériques, accessibles et partagées, permettent d'avoir plus simplement accès aux dispositions communes de mise en œuvre présentées dans les différents guides d'installation associés aux avis d'agrément.

Avec 15 années d'expérience de conception et d'installation, les professionnels (**ATEP, CAPEB, CERIB, CNATP, SYNABA et SNEA**) trouvent essentiel de capitaliser l'expérience acquise au travers d'un document technique élaboré pour déterminer les modalités d'exécution des travaux.

Ces recommandations, document de référence, s'adressent aux artisans et entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics et du paysage (constructeurs).

Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/travaux-de-mise-en-oeuvre-des-dispositifs-de-traitement-des-eaux-usees-domestiques-dits-dispositifs-agrees/>

L'ATEP poursuit également ses partenariats historiques avec :

- Le **LEESU** de l'**Ecole des Ponts-ParisTech**
- L'**ENGEES**,
- L'Association **Eau fil de l'eau**,
- La **CNATP** et la **CAPEB** dans l'association **EssorDurable**, pour contribuer au développement de la marque **Qualipluie**.

Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/partenariats-actions/>

TOUJOURS PLUS DE SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LA GESTION DES EAUX DE LA PARCELLE

Téléchargez toutes nos publications sur notre site Internet : <https://atep-france.fr/fr/publications/>

De nouveaux numéros de nos essentiels :

- **N°5 – Désimperméabilisation, renaturation des sols et valorisation des eaux, vers une ville perméable,**
- **#HORS-SERIE – La sobriété des usages de l'eau pour tous les Français ! 10 propositions à l'attention des candidat(e)s aux élections législatives de 2024,**
- **N°6 – La récupération d'eau de pluie, outil pour adapter le bâti au changement climatique.**

Un nouveau format pour accompagner les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les professionnels avec deux Aide-Mémoire :

- **Usages domestiques des Eaux Impropres à la Consommation Humaine (EICH),**
- **Solutions de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales.**

Des webconférences organisées en partenariat avec **IdealCo** (disponibles en replay sur notre page YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCyC2omvtnkneaXUvVJCRC-vw>) :

- 🟢 **Ville éponge : gérer les eaux pluviales, de l'échelle de la collectivité à celle de la parcelle,**
- 🟢 **Recommandations professionnelles de mise en œuvre des filières agréés d'ANC,**
- 🟢 **La valorisation des eaux non conventionnelles ne se limite pas à la REUT !**
- 🟢 **PNACC-3 : la récupération d'eau de pluie est un outil pour adapter le bâti au changement climatique.**

Une présence sur de nombreux évènements en 2024 :

- 🟢 **Carrefour des Gestions Locales de l'Eau de Rennes,**
- 🟢 **Cycl'eau Toulouse-Occitanie,**
- 🟢 **Les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB,**
- 🟢 **Carrefour des Gestions Durable de l'Eau de Dijon,**
- 🟢 **Salon des Maires et des Collectivités Locales.**

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2025-2027

Président : **Marc SENDELIN** (Rikutec)

Vice-président : **Pierre BEMELMANS** (Eloy)

Trésorier : **Martin WERCKMANN** (Aquatiris)

Administrateur : **Sébastien ATLAN** (Kingspan)

Administrateur : **Gérald BAUDRY** (Simop)

Administrateur : **Simon CIBOIS** (Tricel)

Administrateur : **Jérémy GRZESIAK** (Bionest)

Administrateur : **Gael KERAMPRAN** (Thébault)

Administrateur : **Antoine THONNELIER** (Polieco)

Délégué général (voix consultative) : **Jérémy STEININGER**

Vice-président sectoriel
« Assainissement Autonome
& séparation à la source » : **Jean-François VANHECKE** (Eloy)

Vice-président sectoriel
« Gestion des Eaux Pluviales » : **Cédric FONTAINE** (Fontaine
Ingénierie)

Vice-président sectoriel
« Valorisation des Eaux Non Conventionnelles » : **Fabrice SOCHA** (OASIIS)

Vice-président sectoriel
« Entretien, maintenance & traçabilité » : **Jacques OLES** (GIE GVA)

Vice-président sectoriel
« Métiers » : **Gildas GUILLOUX** (Rainéa)

Référent
« Affaires réglementaires & normatives » : **Mirko REINBERG** (Kingspan)

Référent
« Affaires économiques & sociales » : **Jérémy GRZESIAK** (Bionest)

Atep

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle

122, rue Amelot - 75011 Paris – France

Tél. : 01.42.89.66.53

www.atep-france.fr

Contact presse :

Jérémy STEININGER, Délégué général

Port. 06.42.48.29.79

jeremie.steinger@atep-france.fr